

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 AOÛT 1893.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1893 (1).

1^o AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. RIGAUX.

ART. 12.

Les soussignés proposent de majorer de cent mille francs le crédit de cinq cent mille francs, somme nécessaire pour la construction d'un pont à Bas-Oha.

F. RIGAUX.
AD. DRION.
HEUVELMANS.
J. VANDEN BEMDEN.
FERD. NOËL.

2^o AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DE TROOZ.

Nous avons l'honneur de proposer un article additionnel conçu comme suit :

ART. 56^{bis}.

Amélioration du canal de Louvain, premier *crédit d'études, cinq mille francs*

DE TROOZ
E.D. DE NEEF.
A. NYSENS.
SCHOLLAERT.

(1) Budget, n° 181
Rapport, n° 235
Amendements, n°s 224, 239, 247, 263, 269, 274, 281 et 283.